

DEC201093DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain Chenu, assistant de prévention (AP), au sein de l'UMR7563 intitulée Laboratoire Energie et Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180391DR06 du 26 février 2018 portant nomination de M. Alain Chenu aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Alain Chenu, dans l'UMR7563, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} juillet 2020

Le Directeur de l'unité
Pascal Boulet

Visa de la déléguée régionale du CNRS,
Edwige Helmer-Laurent

Visa du Président d'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

